

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 novembre 2022.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Ont donné pouvoir : CATHALA Nicole à Delphine BERMOND NEGRE MAGALI à Jérôme CROS
DURAND Julie à Muriel VISTE-ESTIEU ANTHONY Durand à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : DEVIS TOITURE LES RAYNAUDS

Monsieur le Maire expose au conseil que la toiture de l'ancienne école des Raynauds est dans un état qui nécessite une réfection complète.

En effet, des fuites ont été repérées et notamment signalées par les locataires de l'immeuble.

Monsieur le Maire a donc fait établir deux devis :

Le premier à Mr René CATHALA Maçonnerie d'un montant total TTC DE 10 609.83 €
Le deuxième à CBB Maçonnerie d'un montant total TTC de 16 073,76 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de Mr René CATHALA Maçonnerie pour un montant TOTAL de 10 609.83 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 novembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

